

Je soussigné(e)

Nom
Prénom
Adresse

Reconnais, pour le produit ci-après indiqué :

SCPI :

Soit avoir acquis ce produit en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L. 341-1 du CMF*.

Soit avoir été démarché au sens de l'article L. 341-1 du CMF* et qu'à cet égard, M
enregistré auprès de la Banque de France sous le n° (.....),
exerçant à (adresse professionnelle)
agissant au nom et pour le compte de la société
elle-même enregistrée auprès de la Banque de France sous le n° (.....) et mandatée, pour la
commercialisation du produit ci-dessus coché, par la société :
.....

- après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement ou de financement, m'a proposé l'acquisition du produit ci-dessus indiqué ;
- m'a communiqué par écrit sur support papier, les documents d'information particuliers, relatifs à ce produit requis par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, à savoir :
Les statuts, la note d'information en cours de validité visée par l'AMF, le bulletin de souscription, le dernier rapport annuel et le dernier bulletin trimestriel.
- m'a communiqué, d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier, les conditions, avantages, inconvénients et risques associés au produit de l'offre contractuelle, notamment financières et les modalités selon lesquelles pourrait être conclu le contrat relatif au produit ci-dessus énoncé (lieu et date de signature, etc.) ;
- m'a également informé(e) :
 - de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L. 341-16 I et II du CMF ;
 - en cas de démarchage physique à mon domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce produit, de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion (institué par l'article L. 341-16 IV du CMF), commençant à courir le lendemain de la signature du présent document pour expirer 48 heures après, délai éventuellement prorogé s'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, jusqu'au premier jour ouvrable suivant. **Avant l'expiration de ce délai de 48 heures, le démarcheur ne peut recueillir ni ordres, ni fonds** de ma part en vue de la fourniture de services de réception-transmission et exécution d'ordres pour le compte de tiers ou d'instruments financiers.

La signature du bulletin de souscription ou de l'ordre d'achat, ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que quarante-huit heures minimum à compter du lendemain de la signature du présent récépissé selon les modalités ci-dessus précisées.

Fait à, le

Signature de l'acquéreur :

*Art. L. 341-1 du CMF : "Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur :

La réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'art. L. 341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'art. L. 211-1 ;

...Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins..."

Bulletin de souscription

Je soussigné(e)* M. Mme Mlle M. et Mme Indivision Nu-proprétaire** Société N° Siret _____

Nom _____

Nom de jeune fille (pour les femmes mariées) _____

Prénoms (Monsieur) (dans l'ordre de l'état civil) _____

Prénoms (Madame) (dans l'ordre de l'état civil) _____

Né le (Monsieur) (obligatoire) _____ à _____ Département (obligatoire) _____ Pays (obligatoire) _____

Née le (Madame) (obligatoire) _____ à _____ Département (obligatoire) _____ Pays (obligatoire) _____

État civil* : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Veuf(ve)

Régime matrimonial* : Communauté universelle⁽¹⁾ Séparation de biens Communauté réduite aux acquêts (sans contrat) Participation aux acquêts

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

N° de téléphone _____ E-Mail _____

Profession* : 1. Agriculteur 2. Commerçant/Artisan 3. Cadre/Profession libérale 4. Chef d'entreprise
 5. Fonctionnaire 6. Employé/Ouvrier 7. Retraité/Sans profession 8. Société

(1) Le conjoint du souscripteur, en cas de mariage sous un régime communautaire, déclare être parfaitement informé de la présente souscription et renonce à demander la qualité d'associé pour la moitié des parts souscrites.

Reconnais avoir reçu et pris connaissance du dossier de souscription comprenant les statuts, la note d'information visée par l'Autorité des Marchés financiers, le rapport annuel du dernier exercice et le bulletin trimestriel en vigueur. Reconnais par ailleurs avoir pris connaissance des risques associés au produit, rempli un questionnaire d'adéquation client avant signature du bulletin de souscription, et déclare souscrire à :

Nom de la SCPI	Nombre de parts	Montant unitaire	Montant de l'acquisition

Que je règle ce jour : par chèque bancaire libellé à l'ordre de la SCPI par virement au compte ouvert par la SCPI

En cas de crédit, préciser le nom de l'organisme _____

Je désire que le revenu de ces parts soit versé sur le compte du bénéficiaire ci-après* : propriétaire usufruitier** autre

Domiciliation de l'établissement bancaire _____

code banque _____ code guichet _____ numéro de compte _____ clé _____

A remplir si usufruitier

Nom et prénoms _____

Né(e) le (obligatoire) _____ à _____ Département (obligatoire) _____ Pays (obligatoire) _____

Régime matrimonial* : Communauté universelle⁽¹⁾ Séparation de biens Communauté réduite aux acquêts (sans contrat) Participation aux acquêts

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Je suis déjà associé d'une SCPI du groupe UFG-LFP* OUI NON N° d'associé _____

Je déclare opter pour le Prélèvement Libératoire Forfaitaire légal sur les revenus financiers* : OUI NON (seuls les prélèvements sociaux de 12,1 % demeurent prélevés)

Régime fiscal : Personne Physique (IR) BIC IS

Résidence fiscale : France et DOM TOM U.E. Hors U.E.

Je suis informé(e) des risques associés au produit et notamment du fait que la Société de Gestion ne garantit pas la revente des parts, que le retrait n'est possible qu'en contrepartie d'une souscription correspondante ou, à défaut et si les statuts le prévoient, sous réserve de la constitution et de la dotation du fonds de remboursement.

IMPORTANT : Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux, notamment si le montant de la souscription est supérieur ou égal à 150 000 euros ou si le versement est effectué par un tiers différent du souscripteur, il convient de joindre au présent bulletin le formulaire adéquat disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

A noter : conformément à l'ordonnance du 13 octobre 2005, les associés auront à se prononcer, le cas échéant dans un délai de 5 ans à compter du 18 avril 2007, sur la transformation éventuelle de la SCPI en Organisme de Placement Collectif Immobilier (OPCI).

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant au Service Associés de SCPI du groupe UFG-LFP, responsable du traitement, sis 173, boulevard Haussmann - Paris 75008.

MENTION OBLIGATOIRE

Cachet _____
code origine _____

Enregistrement Banque de France
10914797400F

Fait àle en trois exemplaires, dont un a été remis au souscripteur.

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite : Bon pour souscription de "n" parts (en toutes lettres) :**

ATTENTION : JOINDRE IMPÉRATIVEMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE + COPIE DE LA CNI OU PASSEPORT + ORIGINAL DU RÉCÉPISSÉ + JUSTIFICATIF DE DOMICILE

*Cocher la case correspondante. **Remplir et renvoyer conjointement la convention en cas de démembrement temporaire de propriété. ***Achat en nom propre : signature de l'acquéreur - Achat en communauté : signature obligatoire des deux époux - Achat en indivision : signature de tous les indivisaires ou de leur représentant - Achat en démembrement de propriété : signature du nu-proprétaire et de l'usufruitier - Achat par société : nom et signature du représentant. Joindre un exemplaire des statuts et du Kbis de moins de trois mois - Mineurs : établir le bulletin au nom du mineur avec signature des deux parents. A défaut, signature du représentant légal (joindre l'original de l'acte de tutelle autorisant l'opération ou sa copie certifiée conforme).

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS AUX SCPI DU GROUPE UFG-LFP

Sociétés Civiles de Placement Immobilier à capital variable, régies par les articles 1832 et suivants du Code Civil, L 214-50 et suivants et R 214-116 et suivants du Code Monétaire et Financier et les dispositions de l'article L 231-1 du Code de Commerce.

Les notices prévues à l'article 422-8 du règlement général de l'AMF ont été publiées au BALO. Les sociétés ont pour objet social l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

VISAS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Les notes d'information prévues par les textes ont reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers délivré en application des articles L 411-1, L 411-2, L 412-1 et L 621-8 du Code Monétaire et Financier.

Ces visas n'impliquent ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Ils ont chacun été attribués après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

SOCIÉTÉ DE GESTION

UFG Real Estate Managers (UFG REM) - 399 922 699
RCS PARIS - 173, boulevard Haussmann 75008 PARIS.
La société de gestion de portefeuille UFG REM a reçu l'agrément AMF N°GP-07000038 du 26/06/2007.

DATES D'ENTRÉE EN JOUISSANCE

Les parts souscrites portent jouissance :
SCPI Multimmobilier 1, Multimmobilier 2 et Crédit Mutuel Pierre 1 : le premier jour du troisième mois qui suit le mois de souscription.

SCPI UFG Pierre : le premier jour du mois qui suit le mois de souscription.

SCPI Sélectinvest 1, Multicommerce, Eurofoncière 2 et Immofonds 4 : le premier jour du deuxième mois qui suit le mois de souscription.

Toute souscription reçue postérieurement à la fin d'un mois sera obligatoirement reportée sur le mois suivant.

NOTA : le premier acompte est versé prorata temporis en fonction de la date d'entrée en jouissance.

PRÉLÈVEMENT LIBÉRATOIRE

L'associé(e) devra cocher la case prévue à cet effet, précisant s'il désire opter ou non pour le prélèvement libératoire. A défaut d'indication, l'Associé sera réputé n'avoir pas opté pour le prélèvement libératoire. Il pourra, sur demande expresse, en demander la modification auprès de la Société de Gestion.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

L'intégralité du prix d'émission, majoré s'il y a lieu pour la SCPI UFG Pierre de la commission de souscription, doit être réglée lors de la souscription soit par chèque libellé à l'ordre de la société concernée par la souscription, soit par virement au compte ouvert par la SCPI à la Banque du CIC Ile de France (code banque 30066 ; code guichet 10926) dont le R.I.B. est pour :

Multimmobilier 1 :	000 100 785 01 84
Multimmobilier 2 :	000 100 786 01 75
Crédit Mutuel Pierre 1 :	000 100 790 01 39
UFG Pierre :	000 100 798 01 64
Sélectinvest 1 :	000 100 830 01 67
Multicommerce :	000 101 020 01 06
Immofonds 4 :	000 101 009 01 08
Eurofoncière 2 :	Code banque : 18829
	Code guichet : 75416
RIB :	012 485 482 40 60

MULTICOMMERCE

Société au capital maximum de 150 810 000 €
Conditions de souscription à dater du 06.12.07

Prix de souscription de 690,00 €
dont 9 % HT de commission de souscription, composé de :

Nominal	457,00 €
Prime d'émission	233,00 €
Minimum statutaire	1 part

VISA AMF : La note d'information a reçu le visa SCPI N° 05-11 en date du 8 mars 2005. La notice a été publiée au BALO du 28 novembre 2007

IMMOFONDS 4

Société au capital maximum de 188 190 000 €
Conditions de souscription à dater du 01.10.08

Prix de souscription de 201,00 €
dont 7,5 % HT de commission de souscription, composé de :

Nominal	153,00 €
Prime d'émission	48,00 €
Minimum statutaire	1 part

VISA AMF : La note d'information a reçu le visa SCPI N° 05-10 en date du 8 mars 2005. La notice a été publiée au BALO du 19 septembre 2008

MULTIMMOBILIER 1

Société au capital maximum de 274 500 000 €
Conditions de souscription à dater du 10.10.08

Prix de souscription de 675,00 €
dont 8 % HT de commission de souscription, composé de :

Nominal	305,00 €
Prime d'émission	370,00 €
Minimum statutaire	1 part

VISA AMF : La note d'information a reçu le visa SCPI N° 05-12 en date du 8 mars 2005. La notice a été publiée au BALO du 24 septembre 2008

MULTIMMOBILIER 2

Société au capital maximum de 108 885 000 €
Conditions de souscription à dater du 10.10.08

Prix de souscription de 753,00 €
dont 8 % HT de commission de souscription, composé de :

Nominal	305,00 €
Prime d'émission	448,00 €
Minimum statutaire	1 part

VISA AMF : La note d'information a reçu le visa SCPI N° 05-13 en date du 8 mars 2005. La notice a été publiée au BALO du 24 septembre 2008

CRÉDIT MUTUEL PIERRE 1

Société au capital maximum de 750 000 033 €
Conditions de souscription à dater du 10.10.08

Prix de souscription de 285,00 €
dont 8 % HT de commission de souscription, composé de :

Nominal	153,00 €
Prime d'émission	132,00 €
Minimum statutaire	1 part

VISA AMF : La note d'information a reçu le visa SCPI N° 05-07 en date du 8 mars 2005. La notice a été publiée au BALO du 1^{er} octobre 2008

EUROFONCIERE 2

Société au capital maximum de 114 750 000 €
Conditions de souscription à dater du 31.12.07

Prix de souscription de 252,00 €
dont 8 % HT de commission de souscription, composé de :

Nominal	153,00 €
Prime d'émission	99,00 €
Minimum statutaire	1 part

VISA AMF : La note d'information a reçu le visa SCPI N° 05-09 en date du 8 mars 2005. La notice a été publiée au BALO du 21 décembre 2007

SÉLECTINVEST 1

Société au capital maximum de 459 000 000 €
Conditions de souscription à dater du 10.10.08

Prix de souscription de 635,00 €
dont 6,25% HT de commission de souscription, composé de :

Nominal	153,00 €
Prime d'émission	482,00 €
Minimum statutaire	1 part

VISA AMF : La note d'information a reçu le visa SCPI N° 05-15 en date du 8 mars 2005. La notice a été publiée au BALO du 29 septembre 2008

UFG PIERRE

Société au capital maximum de 955 500 000 €
Conditions de souscription à dater du 31.12.09

Prix de souscription de 78 575,00 € composé de :

Nominal	73 500,00 €
Prime d'émission	5 075,00 €

Commission de souscription : pour toutes souscriptions inférieures ou égales à 300 000,00 €
Il est dû par le souscripteur une commission de souscription correspondant à 5,50 %* du prix de souscription, prime d'émission incluse

* conformément à l'article 261 C 1° du Code Général des Impôts, les opérations de souscription sont actuellement exonérées de TVA.

VISA AMF : La note d'information a reçu le visa SCPI N° 05-16 en date du 8 mars 2005. La notice a été publiée au BALO du 18 décembre 2009.

Les documents légaux (note d'information et statuts, bulletins trimestriels, rapports annuels) sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site Internet www.ufg-lfp.com.

Risques associés

Les parts de SCPI de rendement sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine. Comme tout investissement, l'immobilier présente des risques : absence de rendement ou perte de valeur, qui peuvent toutefois être atténués par la diversification immobilière et locale du portefeuille de la SCPI. La SCPI n'étant pas un produit coté, elle présente une liquidité moindre comparée aux actifs financiers. Les conditions de cession (délais, prix) peuvent ainsi varier en fonction de l'évolution du marché de l'immobilier et du marché des parts de SCPI. La SCPI ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital.